



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2016

Etaient absents : Mme Florine LE PAPE (procuration à Mme Martine GIAFFERI), Mme Claudine CABON (procuration à Mme Dominique PLOUHINEC), Mme Frédérique VOLANT (procuration à M. Hervé VAILLANT), Mme Michèle LE PAPE (procuration à M. Michel FRIN), Mme Brigitte BOLZER (procuration à M. Louis LE FLOC'H), M. Frédéric POURCHASSE (procuration à M. Rémi MOALIC), M. Jean-Marc BREN (procuration à M. Bruno CARIOU)

Mélanie DUCROT est proposée comme secrétaire de séance.

En préalable à l'ordre du jour, M. Raynald TANTER, Maire, donne les informations suivantes :

- Le décès de M. Pierrot QUEFFELEC, ancien employé communal
- Le bilan de la saison écoulée à travers les éléments recueillis auprès de l'office du tourisme
- Il félicite les associations communales pour l'organisation des fêtes organisées et en particulier souligne la réussite du défilé « Mer et Terre »
- La rentrée scolaire avec des effectifs stables, l'arrivée de nouveaux enseignants et la satisfaction des travaux réalisés cet été par les services municipaux.
- La tenue hier du conseil communautaire à Loctudy dont l'ordre du jour comprenait la mise en place d'un office touristique communautaire au 1^{er} janvier 2017 et le vote unanime à la création d'une Société Publique Locale (S.P.L.) qui fera l'objet d'une délibération concordante au prochain conseil municipal mais également l'harmonisation de la taxe de séjour
- Les statistiques du service urbanisme relèvent un stock de renouvellement des maisons anciennes qui ont trouvé un preneur et constate l'augmentation des résidences principales
- Les dossiers actuellement en cours notamment :
 - Le lancement de la consultation pour la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme. La réflexion à l'échelle communautaire d'un P.L.U.I. sera engagée dans les mois à venir (avec présentation d'un retour d'expérience avant le 31/12)
 - La consultation pour le diagnostic technique des ouvrages de défense afin d'avoir une vérification de leur état, les préconisations et le programme des travaux à envisager pour une vision globale et opérationnelle (cela répond à la question posée par la minorité).
 - Lancement d'une consultation pour l'acquisition de logiciels métiers (enfance-jeunesse, état civil & élections)
 - Lancement de l'étude V.R.D. rue Ernest Renan réalisée par le cabinet Roux et Jankowski (éléments en réponse à la minorité aux questions écrites et à la présidente de l'association de riverains qui a été reçue dans la semaine)
 - Le démarrage de l'étude du schéma directeur des eaux pluviales par le cabinet LABOCÉA en lien avec le transfert de compétences assainissement.
 - La consultation pour la rénovation du centre nautique inscrit au contrat de territoire avec un éventuel volet démolition – reconstruction selon les difficultés techniques qui peuvent être invoquées dans le dossier.

- La publication de l'arrêté préfectoral et des cartographies du Plan Prévention des Risques Littoraux après enquête publique ; Une satisfaction partielle dans la récupération de quelques parcelles notamment sur Saint-Guérolé.
- La notification de la D.R.E.A.L. de la dispense d'étude d'impact après recours gracieux de la commune sur le projet d'aménagement sur le secteur de Pors Carn ;
- La pose d'une partie des vitraux à l'église Sainte-Thumette ;
- La date de réception des travaux de l'ancienne maison du gardien et de l'ensemble des travaux sur la structure multisports du stade fixée au 3 octobre.
- La fin des travaux d'archivage et de l'organisation d'une action de formation pour le personnel le 11 octobre.
- L'organisation d'un jury pour retenir la candidature de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la mairie
- Les obtentions de 48 700€ pour la 3^{ème} phase des travaux de l'église St Nonna, de 7 200€ pour le classement du cinéma en catégorie « Art et Essai » ; Mme Marie-Claire DUPONT souligne également le classement de cet équipement en catégorie « Mono salle » en 4^{ème} position au niveau département et 2nde au niveau régional.
- Le départ pour mobilité de Mme Claire LE GAL, directrice générale des services de la C.C.P.B.S. au 07 octobre prochain et de son remplacement par Mme Sandrine BEDARD au 1^{er} janvier 2017.

Ces points d'information étant exposés, Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes rendus des séances des conseils municipaux du 27/05 et du 01/07/2016.

- PV du 27/05/2016

M. Bruno CARIOU souligne qu'il ne s'agit pas d'une question mais d'une interrogation sur la tenue d'une réunion plénière mentionnée au P.V. Cette séance n'a pas eu lieu et les élus sont dans l'incapacité de répondre aux administrés de la suite donnée à la position du conseil municipal.

M. Raynald TANTER informe le conseil municipal que le M. le Préfet a publié effectivement son arrêté et les cartes du zonage du P.P.R.L. le 12 juillet dernier. La concertation des élus des communes concernées par le P.P.R.L. et la consultation de l'avocat ne pouvaient conduire à engager une procédure contentieuse contre la décision du Préfet. D'ailleurs, il précise que les élus, convoqués en Préfecture ont été informés de la mise en ligne des cartes avant même qu'ils ne soient eux-mêmes mis au courant préalablement à la publication. Il indique qu'il y a des avancées favorables pour la commune.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande au maire s'il se félicite donc de ces cartes ?

M. Raynald TANTER précise qu'on ne peut tout de même pas lui faire dire cela.

M. Jean louis BUANNIC ajoute que quelques cas ont été défendus et que la commune est doublement touchée : Loi littoral et le P.P.R.L.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU rappelle l'utilité d'une séance plénière afin de voir exposées les « avancées » pour la Commune.

M. Raynald TANTER évoque sa prochaine rencontre avec des élus touchés par les P.P.R.L lors des journées de l'Association Nationale des Élus du Littoral (A.N.E.L.) pour discuter des propositions d'amendements à apporter par les députés

Le P.V. est donc adopté à l'unanimité.

- PV du 01/07/2016

M. Bruno CARIOU fait deux remarques :

- Une 1^{ère} observation concerne l'absence de mention des résultats des votes sur la délibération relative au Plan Local d'Urbanisme.

La seconde concerne le Schéma Directeur des Quartiers notamment sur les modalités de concertation de la minorité « La minorité sera associée par le biais ou non du comité de pilotage ».

M. Raynald TANTER précise qu'effectivement elle sera faite par le biais d'une réunion et non d'un comité de pilotage.

Aucune autre observation n'est formulée, le P.V. est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'aborder l'ordre du jour :

1/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION
--

1. Mandat spécial-modification des participants aux journées de l'A.N.E.L.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise, par le biais d'un mandat spécial, Monsieur le Maire ainsi que M. Jean-Louis BUANNIC, de se rendre aux journées de l'A.N.E.L. prévues les 6 et 7 octobre 2016 au Touquet Paris-Plage.

3.1 Travaux de réhabilitation du stade municipal-avenants (rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Bruno CARIOU souligne que le conseil municipal approuve les travaux après leur exécution et qu'au passage le maître d'œuvre prend ses marges.

M. Jean Louis BUANNIC indique que dans certaines situations, la décision a été de faire exécuter afin de ne pas retarder le calendrier des travaux.

M. Bruno CARIOU évoque la nécessité de se faire accompagner par des hommes de l'art.

M. Jean Louis précise que les élus présents aux réunions de chantier s'efforcent de répondre à cette exigence.

M. Bruno CARIOU rappelle que cela relève de la compétence du maître d'œuvre pour éviter les mauvaises surprises. Il constate de nombreux avenants et il est nécessaire d'exiger de la rigueur de la part du maître d'œuvre.

Mme Marie Claire DUPONT prend la parole et évoque l'apparition de désordres dans la conduite du chantier non liés aux entreprises mais à l'impossibilité de poursuivre sans les résoudre.

M. Raynald TANTER intervient et précise que certaines choses sont négociées et cela a été le cas lorsque la responsabilité de l'entreprise ou du maître d'œuvre sont mises en cause.

Mme Martine GIAFFERI rappelle que les marchés de travaux font l'objet d'un décompte définitif et il est parfois difficile d'arrêter un chantier et de réunir un conseil municipal en urgence. Il est nécessaire de rester réaliste.

Après cet échange, la délibération est soumise au vote. Le conseil municipal, à la majorité, avec six abstentions (Mmes Christine MORIN, Valérie LE FAOU-VILLARBU, Fabienne LE GARS, Ms Bruno CARIOU, Robert BOUGUÉON et Jean-Marc BREN) approuve la délibération portant sur les avenants au marché.

3.2 Travaux de rénovation de l'église Ste Thumette-avenants (rapporteur Mme Marie Claire DUPONT)

Mme Marie Claire DUPONT précise qu'il s'agit du changement de toit en plomb au lieu du cuivre. Ces travaux sont nécessaires à l'édifice.

M. Raynald TANTER rappelle que ces travaux font l'objet d'une subvention.

Le conseil municipal à l'**unanimité** approuve la présente délibération.

3.3 Acquisition de logiciels de gestion des ressources humaines et de gestion financière (rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC informe le conseil qu'il s'agit des logiciels métiers et que le contrat avec les éditeurs s'étend sur quatre ans.

Mme Valerie LE FAOU VILLARBU demande si cette consultation n'aurait pas pu faire l'objet d'un marché groupé

M. Raynald TANTER précise que non.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité, avec une abstention** (Mme Claudine CABON) adopte la délibération.

4. Convention d'installation et d'entretien d'une sirène (rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle que la commune dispose d'une sirène sur la toiture de l'hôtel de ville et qu'il s'agit d'en mettre une seconde pour couvrir le territoire. Après concertation avec les services de l'État, il a été préconisé son installation sur le bâtiment du vieux phare à Saint-Pierre.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU intervient et demande où est le « canon » déplacé de Kérity ?

Mme Marie Claire DUPONT s'interroge sur le fait de trouver un objet du patrimoine comme « guide roue ».

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU précise qu'il s'agit du patrimoine de Kérity.

M. Jean-Louis précise que ce canon est à l'abri

M. Raynald TANTER souligne toutefois son mauvais état.

M. Jean-Louis BUANNIC remarque que la population s'intéresse à son patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité** approuve la présente délibération.

2/ SOLIDARITÉ, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT

5. Demande de subvention exceptionnelle « urgence et post urgence Italie » via le Secours Populaire (rapporteur M. Hervé VAILLANT)

Aucune observation est faite et le conseil municipal, à la **majorité, avec une abstention** (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU) adopte la demande de subvention exceptionnelle de 100 euros au secours populaire afin d'apporter un soutien financier pour les actions de solidarité menées en faveur des personnes sinistrées.

6. Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire (rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC expose les travaux concernés par la demande de subvention.

M. Bruno CARIOU invite les membres du conseil au vœu de voir ce projet aboutir et que cela donne du sens au travail des jeunes. Il souligne que Mme Mélanie DUCROT a la charge de ce dossier et que les jeunes sont motivés.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

3/ AFFAIRES ÉCONOMIQUES & TOURISME

7. Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) de la « pointe de la Torche », « Penker Ar Bloaz » empruntant des chemins ruraux et des parcelles appartenant à la commune de Penmarc'h. (rapporteur Mme Karine COSQUÉRIC)

Mme Karine COSQUÉRIC expose le nouvel itinéraire proposé aux circuits de promenade.

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité la présente délibération.

4/ URBANISME, CADRE DE VIE

8. Délibération complétant la délibération du 1^{er} juillet 2016 portant révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Penmarc'h (rapporteur Mme Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARD précise que cette délibération vient compléter celle du 1^{er} juillet notamment sur les objectifs politiques qui vont guider la démarche de révision du P.L.U. Elle évoque les délais d'instruction et de concertation de cette procédure.

M. Bruno CARIOU demande que l'ensemble des élus soient réunis sur ce sujet en particulier afin de ne pas se retrouver à examiner cette demande en phase finale. Il est nécessaire d'être informé suffisamment tôt pour éviter les crispations.

M. Raynald TANTER précise que tout est fait pour apporter le maximum d'éléments aux conseillers.

M. Bruno CARIOU propose de favoriser les rencontres plutôt que les mails.

Après avoir pris connaissance des éléments, le conseil municipal, à la majorité, avec une abstention (Mme Martine GIAFFERI) approuve les objectifs politiques et la démarche de concertation prescrite contenus dans la délibération.

9. Acquisition des parcelles AO n°57, 64, 69 et 73, Consorts RIOU (rapporteur Mme Nathalie POULARD)

Mme Nathalie POULARD expose l'intérêt pour la commune de réaliser cette réserve foncière pour le développement urbain.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU évoque si cette réserve foncière correspond à un projet de lotissement, question que les habitants du quartier se posent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le prix d'acquisition à 20 000 € des parcelles proposées par les consorts RIOU.

10. Cession de terrains du Marais de Lescors au Conservatoire du Littoral (rapporteur Mme Nathalie POULARD)

M. Robert BOUGUEON s'étonne que M. GUICHAOUA ne soit pas au courant de cette cession. Il évoque que ce dernier n'est pas d'accord.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU précise que cette cession conduit à un changement de statut de l'exploitant et de nouvelles contraintes. Ces exploitants perdent le bénéfice du statut lié aux baux ruraux.

M. Bruno CARIOU rappelle qu'il s'agit d'un partenaire de longue date qui entretient le marais et qu'il s'agit d'une confiance. On aurait dû réunir tout le monde et revoir cette question à l'occasion d'une prochaine séance.

M. Raynald TANTER précise que les principales inquiétudes étaient liées à la pratique de la chasse. Il n'y avait aucune remise en cause de l'exploitation de certaines parcelles.

M. Louis LE FLOCH propose d'apporter une modification à la délibération en précisant « que la commune devra être obligatoirement être associée et puisse donner son avis sur toutes les modifications éventuelles des conventions en cours notamment celles qui concernent les chasseurs et les exploitants ».

M. Raynald TANTER incite sur le fait que le conservatoire du littoral apporte les garanties que cela ne changera absolument rien. L'existant n'est pas remis en cause. Si la décision du conseil est reportée, la proposition ne sera pas à nouveau soumise.

Mme Valérie LE FAOU s'interroge sur le caractère précipité de cette délibération et se demande si cette cession à un lien avec la constatation de la baisse des dotations et l'erreur de calcul de 100k€, évoquée lors d'une commission des finances - travaux.

M. Raynald TANTER affirme que cela n'a rien avoir avec le sujet et réfute ce propos qu'il juge déplacé.

Mme Nathalie POULARD précise que la commission urbanisme – cadre de vie a examiné cette proposition et qu'un courrier a été adressé au conservatoire pour disposer les garanties sur l'utilisation des espaces.

M. Raynald TANTER propose de retenir la proposition de M. Louis LE FLOCH et soumet au vote la présente délibération.

En l'absence de nouvelle intervention, le conseil municipal, **à la majorité, avec trois contre** (Mmes Valérie LE FAOU-VILLARBU, Christine MORIN, M. Jean-Marc BREN), **et cinq abstentions** (Mmes Fabienne LE GARS, Martine GIAFFERI et Ms Frédéric POURCHASSE, Bruno CARIOU et Robert BOUGUÉON).

- Approuve le principe de la vente de l'ensemble des parcelles au profit du Conservatoire du Littoral au prix de 315 231,75 €, fixé par France Domaine
- Demande que la commune soit obligatoirement associée et puisse donner son avis sur toutes modifications éventuelles des conventions en cours notamment celles qui concernent les chasseurs et les exploitants agricoles

11. Aide à l'accession-subvention (rapporteur M. Raynald TANTER)

Il s'agit d'approuver l'attribution d'une aide à deux propriétaires pour l'acquisition d'un bien répondant aux critères fixés par le conseil municipal le 04/11/2011.

Le Conseil Municipal, à la majorité, adopte la présente délibération **avec trois abstentions** (Mmes Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Christine MORIN et M. Jean-Marc BREN) - Mme Nathalie POULARD ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose d'aborder :

LES QUESTIONS DE LA MINORITE

- *Visite des bâtiments communaux : une date a-t-elle été arrêtée ?*

M. Raynald TANTER rappelle l'envoi d'un doodle afin d'interroger les élus sur leur disponibilité entre le 1^{er} et 15 octobre, (un samedi matin). Une date sera bientôt retenue pour l'organisation de cette visite.

M. Bruno CARIOU fait remarquer qu'une journée serait nécessaire.

M. Raynald TANTER informe qu'il faut cibler les bâtiments à visiter selon leur état. L'assistante va organiser cette visite.

- *Environnement : des actions sont-elles programmées pour l'amélioration de l'environnement des quartiers (propreté aux abords des routes, dans les espaces de jeu, les cimetières ?)*

M. Christian BUREL informe que cette année le désherbage a été confié à l'association « objectif emploi solidarité » et qu'elle a réalisé 1 281h pour l'entretien de la ville.

M. Bruno CARIOU fait part que cette question revient notamment sur le cimetière.

M. Christian BUREL rappelle que la commune est passée au zéro phyto, ce qui explique également la repousse plus rapide des mauvaises herbes. La commune compte 08 hectares et 79 sites de pelouses.

M. Bruno CARIOU demande à examiner les espaces peu fréquentés comme le jardin de la gare à St Guénolé. Il faut revitaliser certains endroits et s'interroger sur l'utilité d'entretenir ou non certains espaces.

Mme Christine MORIN fait remarquer que les jeux situés à Port de Bouc sont hors service.

M. Raynald TANTER rappelle qu'un dépôt de plainte a été déposé et que les pièces ont été commandées afin de remettre les jeux en service.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande si le nettoyage des quartiers ne peut être mené par une action municipale notamment par l'intervention sur les sites par les élus ?

M. Christian BUREL affirme que cette démarche peut être organisée si les élus sont favorables à cette action.

M. Raynald TANTER prend la parole et informe que des élus se rendent régulièrement sur Penmarc'h et lui ont fait part des changements visuels positifs liés à l'entretien de la commune. Ceci revient également sur l'intervention de l'association et propose de renouveler cette opération. Une action est également prévue autour du phare et les A.B.F. ont été consultés. L'entretien des abords de Saint-Pierre a été confié à un local (entreprise MEVEL). Toutefois, il fait remarquer que la première initiative citoyenne est de désherber devant chez soi.

M. Eric RAPHALEN rappelle que la commune a entrepris la démarche zéro phyto depuis plusieurs années et qu'elle est en avance par rapport à d'autres territoires. L'impératif « zéro phyto » va devenir obligatoire dans les semaines à venir pour les collectivités.

- *Littoral : quels sont les travaux envisagés avant l'hiver pour la protection du littoral ?*

M. Raynald TANTER rappelle que les éléments de réponse ont été donnés dans les informations transmises en début de séance par la réalisation d'une vérification technique des ouvrages de défense.

- *Voirie : qu'en est-il du projet de trottoir dans le futur lotissement de Kérandraon ?*

M. Raynald TANTER rappelle son entrevue comme mentionnée dans les informations en début de séance avec la présidente de l'association et qu'une démarche de concertation sera réalisée dès qu'il aura les éléments en mains.

M. Bruno CARIOU demande que le déplacement sur l'ensemble du périmètre du projet soit pris en compte avec un aménagement paysagé et de ne pas faire l'impasse sur le déplacement des piétons.

M. Raynald TANTER rappelle qu'il attend les propositions du Cabinet Roux et Jankowski chargé du dossier.

- *Enfance : certaines installations dans les aires de jeux nécessiteraient d'être remplacées, voire complétées ; des actions sont-elles envisagées ?*

M. Raynald TANTER apporte des éléments concernant les aires de jeux. Un contrôle a été réalisé en mai dernier et une maintenance corrective a été entreprise pour répondre aux exigences réglementaires. Ces travaux seront réalisés en régie.

Deux problèmes ont été soulevés à la gare (sol non conforme) et il a été constaté qu'un jeu tourniquet a été endommagé et il ne peut être réparé. Enfin, le sol de l'école T. DONNARD doit prochainement être remplacé. Quatre nouveaux jeux sont prévus d'être installés cette année (école T. DONNARD, A.L.S.H. –Kérity – école A. DUPOUY. Il précise également qu'une enveloppe pour l'acquisition de 3 nouveaux jeux sera inscrite pour 2017.

- *Nous avons été interrogés pour un projet de surveillance par caméras sur le port de Kérity pour mettre fin aux incivilités constatées : cette solution est-elle programmée ?*

M. Bruno CARIOU fait état de vols sur le port de plaisance et il pose la question d'une éventuelle pose de caméras.

M. Eric RAPHALEN précise qu'un projet de webcam est envisagé et non de caméra. Cette webcam n'est pas une vidéo surveillance. Elle peut cependant dissuader certains de mauvaises intentions.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande si la webcam enregistre.

M. Eric RAPHALEN affirme qu'elle peut enregistrer pendant quelques heures. Elle est installée pour la promotion du site et les usagers du port semblaient être d'accord pour une webcam comme à Pors Carn.

L'ordre du jour étant examiné et qu'aucune autre question n'est soulevée, le conseil municipal est clos à 22h45.

Le Secrétaire
Mélania DUCROT

Le Maire
Raynald TANTER

